



# AGIR POUR SAINT-GERMAIN

Journal de l'association d'opposition municipale #2

HIVER 2016

## Edito

L'année 2015 a été une année difficile, marquée par les attentats barbares qui nous ont tous touchés. Ces attentats permettent désormais aux responsables politiques de verrouiller **nos libertés et la démocratie**. Et pendant ce temps-là, la remise en cause des **acquis sociaux, des services publics** et des droits de la majorité de la population continue. Nous devons donc plus que jamais construire la **mobilisation citoyenne face à l'urgence sociale et démocratique**.

2015 a aussi été marquée par une victoire de la droite dure aux élections départementales et régionales, et la montée du Front National. Cette situation trouve sans doute en grande partie son explication par la couverture médiatique des thèses du FN, par un rejet de la politique du gouvernement qui ose encore se prétendre de gauche, par les inquiétudes face à l'avenir et le choc des attentats. La colère est légitime, mais nous voulons proposer une autre alternative, faite de plus de **solidarité, de démocratie, de justice**.

**2016 sera ce que nous en ferons... Nous serons à vos côtés pendant cette année. Recevez tous nos Vœux de paix, de santé, et de bonheur,**

Vos élu-e-s,

Jeannine Lavedrine, Alexis Mayet, Nicole Godard,

Pour nous joindre ou nous rejoindre

facebook.com/stgermainRPA

06.42.80.99.89 - 06.88.69.86.35

rassemblerpouragir03@gmail.com

Groupe Rassembler Pour Agir  
Mairie - Rue de Moulins  
03260 Saint-Germain-des-Fossés



Rassembler Pour Agir est une **association de citoyens Saint-Germanois**, créée lors des élections municipales de 2008. La liste d'opposition qui s'est présentée à vos suffrages en mars 2014 a repris ce nom, qui représente la motivation qui nous anime. En concertation avec la population, nous voulons rassembler autour de projets, dans l'intérêt de notre ville et surtout de ses habitants.

**Défendre les services publics, garantir une réelle démocratie, et anticiper pour construire un vrai projet de ville, avec l'humain au centre de notre action : voilà notre engagement !**

N'hésitez pas à nous contacter, nos élus sont le relais de vos attentes et vos préoccupations. **Ensemble, nous pouvons construire l'avenir de Saint-Germain.**

**Nous vous invitons à la prochaine réunion de notre association le Vendredi 11 mars, 19h, salle du rez de jardin à la Mairie.**



## Danger pour les Services Publics...

Les services publics présents dans notre commune ont subi ces derniers temps des **pertes notables** :

- **fermeture de la trésorerie générale** - malgré une motion en conseil municipal- et transfert à Bellerive. Des permanences en mairie ne peuvent remplacer un service de proximité permanent ; les déclarations d'impôts sur le revenu vont rapidement se faire uniquement par internet ce qui ne va pas arranger les choses !

- **réduction des horaires d'ouverture du bureau de poste**, transfert du tri du courrier à Cusset (où sont les économies ? Les efforts pour l'environnement ?) et suppression de personnels au guichet (3 entre Saint-Germain et Varennes en octobre dernier suite à « restructuration »). Un courrier a été fait à ce sujet au directeur régional de La Poste doublé d'un article de presse. La Montagne en a publié une partie avec une réponse du directeur régional justifiant cette mesure par une « baisse d'activité » (Voir *La Montagne* du dimanche 10 janvier).

Il est certain que les files d'attente sont quotidiennes, et que les deux guichets installés dans le bureau sont rarement ouverts, faute de personnel !

- à **la gare**, après la suppression de l'arrêt des trains pour Paris et des navettes pour Vichy le dimanche, le contournement des Clermont-Lyon, c'est maintenant la fermeture des guichets le week-end qui est à déplorer ainsi que le départ des contrôleurs.

Une **pétition** syndicale a circulé, disponible à la gare et en mairie, que nous vous invitons à signer, et une motion a été votée à l'unanimité en Conseil Municipal. La gare, avec son buffet fermé et ses quais déserts, sans oublier sa marquise trouée par la grêle de 2013, a bien piètre figure malgré un accès et un parking flambant neufs !

Les services publics, garants de proximité et d'égalité de traitement entre les citoyens deviennent peau de chagrin pour tout ce qui concerne leurs missions traditionnelles... Et la « fracture Internet », déjà bien installée, va encore grossir avec les déclarations d'impôts sur le revenu qui vont bientôt se faire en ligne...

**L'égalité des citoyens devant le service public est totalement remise en cause, et ce sont les anciens, et les habitants les plus en difficulté qui en paient le plus fort prix. Nous avons besoin d'une mobilisation citoyenne pour défendre notre bien commun, et la vie de notre commune !**

*Nous étions les invités de la Rédaction de France Bleu le 12 janvier, et nous avons participé à un reportage de FR3 Auvergne au 19/20 du 26 janvier sur ces sujets.*

Vous pouvez retrouver nos interventions sur notre page facebook, ou sur les sites internet des deux médias.



## Et les services au public...

- **Le centre médical** : 3 médecins au lieu de 4, depuis le 1er juillet 2015 ; restriction des horaires de fonctionnement du secrétariat, suite au licenciement d'une secrétaire, et au congé de sa remplaçante... L'accueil des patients a été fortement dégradé du fait de ces nouvelles conditions.

La municipalité propose aux médecins de nouveaux locaux. S'ils permettront de meilleures conditions d'accueil pour les patients, le but affiché était avant tout d'attirer un nouveau médecin. Or, le centre a déjà refusé 2 candidats, et les nouveaux locaux ne disposent que de 3 bureaux... Ces travaux sont financés par nos impôts, ils doivent **répondre à l'intérêt des saint-germanois**, ce qui reste à confirmer...

- **le buffet de la gare** : fermé depuis plusieurs années, un projet d'achat du bâtiment par la municipalité a été présenté en Conseil Municipal. Des négociations sont en cours avec la SNCF. Nous avons soutenu ce projet qui faisait partie de notre programme, car la réhabilitation du quartier de la gare nous semble importante, mais pour le moment, rien n'avance... Il faudra également, si cette opération aboutit, décider de l'utilisation du bâtiment, et tenir compte des besoins des habitants.



## L'action sociale ?

1) **Le questionnaire social** : En 2015, un questionnaire à vocation sociale a été diffusé avec le bulletin municipal, dans le but d'élaborer un « projet social partagé ». Nous avons souscrit à cette initiative qui correspond bien à notre souhait de faire participer les habitants de la commune. Ce questionnaire a été élaboré par la municipalité en concertation avec des personnels chargés du secteur social et des membres du CCAS. Une restitution de cette enquête a donné lieu à une réunion publique en mairie. Malheureusement, seulement un peu plus de 8% de réponses, et c'est dommage... même si ce chiffre semble suffisant pour donner des tendances. Il semble que nombreux sont ceux qui n'ont pas vu ce questionnaire, inséré dans le bulletin municipal, ou n'ont pas vu l'utilité d'y répondre.

Nous étions intervenus en Conseil Municipal pour que les conseillers municipaux s'emparent de cette opportunité et prennent contact avec les gens de leur quartier pour les inciter à répondre... proposition qui a été refusée au nom de la liberté individuelle !

**Une question domine parmi les préoccupations des saint-germanois : les déplacements...** vers l'extérieur ou dans la commune. Horaires des trains inappropriés, absence de véhicule au domicile, difficultés dues à l'âge ou aux ressources, mauvaise adaptation de MOBIVAL ; les réponses sont variées mais mettent cette question au premier plan. Les difficultés pour les tâches administratives et la fracture Internet sont apparues également. La municipalité s'est engagée à travailler cette question... à suivre...

Remarquons tout de même que l'analyse des besoins sociaux était depuis 1995 une obligation annuelle des communes. Or **c'est la première fois qu'une telle analyse est effectuée dans notre ville**, nous avons donc perdu un temps précieux. L'opposition a confié à un sociologue spécialisé sur la question le bilan du questionnaire. Nous ferons part au conseil de ses remarques.



2) L'isolement des personnes âgées : Les habitants qui ont répondu ne se sentent pas isolés dans notre commune. Cette donnée a été confirmée l'été dernier à l'occasion de la canicule. En effet, le Plan Canicule, mis en place à la suite de l'été 2003, a été réactivé. Les personnes âgées isolées recensées ont été contactées individuellement. Elles ont d'ailleurs unanimement apprécié cette prise de contact. Lors de la réunion du CCAS qui a suivi, Jeannine Lavedrine a émis la possibilité de garder un contact téléphonique régulier avec ces personnes, comme cela se fait dans d'autres communes. Il lui a été répondu que ce serait empiéter sur leur vie privée !

3) Le CCAS : composé de conseillers municipaux et des personnes désignées représentant des associations à vocation sociale (Secours catholique, FNATH, UDAF...) ; il se réunit tous les 3 mois environ, ce qui, à notre avis, n'est pas suffisant pour être au plus près des problèmes... Il aide des personnes en difficulté, sur présentation d'un dossier élaboré avec une assistante sociale... Le dispositif « Culture du cœur », pas assez connu, offre aussi des places pour des manifestations culturelles.

En 2016, suite à la mise en application de la loi sur l'adaptation au vieillissement, un plan d'action de préventions de la perte d'autonomie est prévu dans différents domaines : aide à la mobilité, lutte contre l'isolement, soutien des aidants, adaptation de l'environnement (logement, ville...), utilisation de tablettes numériques, maintien de l'activité physique (sport, nutrition)... Jeannine Lavedrine, lors de la réunion du 27 janvier, a proposé que le CCAS soit l'initiateur et le coordonnateur d'actions dans ce domaine, avec des partenaires déjà impliqués.

4) L'association d'aide à domicile : Nous avons posé une question au sujet de cette association au Conseil du 15 septembre, suite à des rumeurs et à une procédure devant les prud'hommes, inquiétantes pour les finances de l'association qui perçoit une subvention d'environ 13000€ annuels de la commune. Voici un extrait de ce qui nous a été répondu (voir PV dudit Conseil) :

« (...) L'association intervient sur 21 communes dont St-Germain est le plus important bénéficiaire. (...) Une réunion entre l'association et les élus a eu lieu le 1 juillet 2015 après avoir eu quelques difficultés pour obtenir les bilans. Lors de l'assemblée générale extraordinaire, 2 membres du bureau (trésorier et vice-présidente) ont été exclus et l'indemnisation de la présidente (600 €/mois) a été approuvée : la commune ne peut cautionner cette décision. (...) Il est également précisé que les délégués de la commune n'ont pas le droit de vote. »

L'association est indispensable dans notre commune et intervient sur un secteur géographique important.

Cependant, nous ne comprenons pas que le conseil d'administration ait voté une indemnité à la présidente de 600€ par mois ! Quelle association, même bien gérée, peut se permettre cela ?

Dans le cadre des restrictions budgétaires décidées

par le Conseil Départemental et touchant toutes les associations d'aide à domicile, cette mesure sera-t-elle acceptée ? Quelle sera la subvention municipale dans ce contexte ? Pourquoi l'association a-t-elle été condamnée aux prud'hommes ?



## Participation citoyenne :

*co-construire le vivre ensemble,  
pas la surveillance et la suspicion !*



La mise en place de comités de quartier, que nous avons toujours défendus à Rassembler Pour Agir, serait une solution pour que les habitants s'organisent ensemble, pour faire remonter leurs attentes aux élus. La majorité s'y est toujours opposée. Nous, nous ne pensons pas que les élections donnent tous les droits aux élus. Dans certaines communes sont mis en place des budgets participatifs, où se sont les habitants qui déterminent une partie des dépenses municipales !

À l'heure où le sécuritaire et la peur de l'autre se développent, nous avons besoin de nous rencontrer, de débattre, de faire vivre la solidarité. Mais la majorité municipale préfère faire voter une convention ironiquement appelée « protocole de participation citoyenne » entre la préfecture, la gendarmerie et la mairie pour mettre en place des « voisins vigilants » dans un quartier (Grégatière). Cette convention est dangereuse, et elle constitue une rupture d'égalité entre les habitants, puisqu'elle ne concerne qu'un quartier. Un voisin vigilant, c'est un voisin en qui on a confiance et avec lequel on entretient de bons rapports, et pour cela, pas besoin d'une convention avec l'État.

Les habitants doivent se rencontrer et s'appuyer les uns sur les autres. Il faut de la solidarité, plutôt que de la surveillance et de la suspicion mutuelle en mettant en place des conventions pour lesquelles on précise qu'il ne s'agit pas de « l'organisation de patrouilles, de contrôles de secteur, ou d'intervention », on pourrait en effet avoir un doute...

**Défendre le service public de la gendarmerie, et construire des cadres de vivre ensemble, soutenir ceux qui existent déjà et permettre aux habitants de participer aux prises de décisions,**

**voilà l'urgence pour assurer la sécurité, la solidarité, pour lutter contre la délinquance et l'exclusion, et pour le bien vivre des habitants dans la commune !**





## La démocratie locale condamnée à mort

« La mise en place de la nouvelle grande région Auvergne-Rhône Alpes rend indispensable la refonte de la carte intercommunale » nous dit Monsieur le Préfet. Or nous sommes opposés aux mesures préconisées par la loi NOTRe et à l'instauration des nouvelles grandes régions, qui éloignent encore plus les instances de décisions des habitants. La nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes va faire de l'Allier les parents pauvres de ce territoire ; d'ailleurs, **M. Wauquier n'a pas jugé bon de nommer un vice-président venant de l'Allier, à l'exécutif de la nouvelle région.**

Dans la même logique, nous sommes donc opposés aux agrandissements des communautés de communes ou d'agglomération : ils ne sont qu'une étape intermédiaire vers un découpage du département en 3 agglomérations seulement, comme nous l'a précisé Mme le Maire.

De plus, cette nouvelle carte départementale montre un **mépris des électeurs qui ont voté en mars 2014 pour des conseillers communautaires.** En cours de mandat, le contrat change : ce n'est plus la même communauté d'agglomération et le nombre d'élus communautaires attribués à la commune diminue (de 3, il passe à 2).

Nos inquiétudes étaient déjà réelles dans le cadre de la mutualisation, la porte ouverte à un transfert des compétences de la commune vers la communauté d'agglomération ; elles ne font que se confirmer avec ce nouveau projet. **La majorité a validé des deux mains la première étape de la mutualisation, à laquelle nous nous sommes opposés dans l'intérêt de la commune, de ses personnels et ses habitants.**

Que deviendront les projets envisagés dans le cadre de VVA ? Les responsables de ces projets ? Les personnels territoriaux dans le cadre de cette refonte ?

Si l'on ajoute que toutes les procédures se font dans l'urgence, sans véritable réflexion, sans consultation des habitants, c'est-à-dire dans une démarche imposée du haut vers le bas, donc à l'inverse de notre souhait, cela explique notre vote CONTRE ce projet de schéma.

**Ces politiques ne sont gouvernées que par la volonté de faire des économies, pas de répondre aux besoins des citoyens.**

La majorité municipale a validé le nouveau schéma des communautés d'agglomération et des communautés de communes du département, un schéma qui va agrandir Vichy Val d' Allier (VVA, la communauté d'agglomération au sein de laquelle se trouve Saint-Germain) en lui ajoutant la Montagne Bourbonnaise, éloigner les centres de décisions des citoyens, et à terme, en application de la volonté gouvernementale, faire des communes des coquilles vides, ce qui est particulièrement grave en zone rurale.



## Double mandat, Double langage ?!

Madame Cuisset est à la fois Maire de notre commune depuis mars 2014, et Vice-présidente du Conseil départemental de l'Allier (ainsi que vice-présidente de la communauté d'agglomération). Nous avons déjà évoqué précédemment ce cumul des mandats et des indemnités afférentes à ces fonctions...

Un des arguments évoqués par les intéressés est de pouvoir coordonner les actions en ayant une meilleure vision des choses... voyons cela de plus près en ce qui la concerne...

1) Le maillage des professions de santé à Saint-Germain est en danger, dans les années qui viennent, 2 médecins vont encore partir en retraite. Pourtant, la nécessité de préserver une présence médicale importante est confirmée par les études sur la perte d'autonomie. Cela semble inquiéter Mme Le Maire puisqu'elle justifie ainsi les travaux engagés par la commune pour le nouveau centre médical.

Or, **Mme Cuisset a voté la diminution du dispositif départemental « WANTED »** qui sert à financer les études de futurs médecins en contrepartie d'un engagement d'installation dans l'Allier... Cherchez l'erreur !

2) Un des problèmes majeurs des habitants de notre commune, c'est la difficulté à se déplacer. Et bien, le **nouveau Conseil départemental vient de voter pour 2016 la fin de l'aide financière au permis de conduire pour les jeunes !**

Et ce ne sont pas les seules mesures régressives que la majorité départementale de Madame Le Maire a mise en place : coupes sur le budget culturel, ou encore dans le social, ou l'aide aux jeunes étudiants...



## On vous l'avait bien dit !

- La mobilité dans la commune et vers l'extérieur est un enjeu pour les habitants ! Nous le disions pendant la campagne des municipales. Le résultat du questionnaire social le confirme.

- Un projet d'aménagement des bords d'Allier de la Majorité nous menait dans le mur ! Nous disions qu'il fallait défendre l'équilibre écologique, l'État a enterré le projet (nous avons cependant perdu de l'argent en études inutiles...). Un nouveau projet est à l'étude au niveau de l'agglomération, nous y serons attentifs.

- Le questionnaire social : nous disions qu'il fallait mobiliser les élus et acteurs sociaux pour présenter le questionnaire aux habitants, l'envoyer ne suffisait pas, la majorité a refusé. Résultat, seulement 8 % de retours !